DEPARTEMENT
DES LANDES

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES GRANDS LACS

DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 2025-148
Délibération portant sur la Convention de partenariat ADIE- Institut Marie Nowak

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 24
Nbre de votants : 30
Nbre de procurations : 6
Date de convocation et d'affichage : 02/12/2025
Secrétaire de séance : THOMAS Sandrine

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre 2025 à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme AUBERT Roseline, M. COURNAU Jean-Michel, M. COUTURIER François, M. DARMAGNAC Frédéric, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, M. PASCUTTO Philippe, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, M. LALUQUE Georges, Mme NADAU Marie-Françoise, M. SOULÈS Éric, Mme THOMAS Sandrine, M. COMET Bernard, Mme FANARI Jacqueline, M. LAINÉ Fabien, M. BRÉTHÉS Éric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

Procurations : Mme BOUSQUET Marie-Hélène donne procuration à M. COURNAU Jean-Michel, M. COLMAGRO Ghislain donne procuration à M. MINIAU Dominique, Mme DUBOIS Catherine donne procuration à M. DARMAGNAC Frédéric, M. RIMONTEIL Jean-Pierre donne procuration à M. CRUCHANDEU Paul, Mme GARDON Christine donne procuration à M. COMET Bernard, M. VIUDÉS Christian donne procuration à Mme FANARI Jacqueline

Excusé.e.s et Absents.e.s : Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, Mme PELTIER Virginie, Mme MALLO Caroline, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, Mme GARDON Christine, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, M. VIUDÉS Christian

Décision de l'assemblée :

Votants : **30**
Pour : **30**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20251209-2025-148-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

Rapporteur : Madame Marie-Françoise NADAU

L'ADIE aide des personnes exclues du système bancaire classique à concrétiser leur projet professionnel, qu'il s'agisse de la création ou du développement d'une entreprise, ou encore de l'accès et du maintien dans un emploi salarié.

En 2024, l'ADIE a créé l'Institut Maria Nowak, dont la mission est de développer une expertise sur l'entrepreneuriat populaire. Pour ce faire, l'Institut conduit des projets de recherche en partenariat avec des acteurs académiques et institutionnels, et diffuse largement leurs résultats afin d'éclairer les politiques publiques, inspirer les acteurs de terrain et sensibiliser le grand public.

Dans ce cadre, l'Institut souhaite conduire un projet de recherche sur l'entrepreneuriat populaire dans les territoires, urbains comme ruraux. Ce projet de recherche vise à analyser, à partir du terrain, les logiques entrepreneuriales locales et les trajectoires des entrepreneurs.

Ce projet a pour ambition de produire des connaissances solides et utiles sur l'entrepreneuriat populaire, afin de nourrir la réflexion académique et institutionnelle, et de renforcer les pratiques d'accompagnement au plus près des réalités des territoires.

Dans le cadre de ce projet, plusieurs territoires ont été sollicités comme terrains de recherche. L'un d'entre eux est la communauté de communes des Grands Lacs, qui pourra disposer à la fois de données quantitatives et qualitatives sur l'entrepreneuriat populaire présent sur son territoire.

Ce partenariat entre l'ADIE (institut Marie Nowak) et la Communauté de communes des Grands Lacs est une opportunité pour cette dernière :

- En termes d'image, mise en lumière du territoire associé à une étude de portée nationale conduite par un acteur reconnu dans la thématique de l'entrepreneuriat,
- Meilleure connaissance du tissu économique local et capacité, à l'issue de l'étude, à mettre en œuvre des politiques publiques spécifiques pour dynamiser l'économie territoriale.

Il est à noter que la CCGL a construit un partenariat avec l'ADIE depuis 2016 dans l'accompagnement des porteurs de projet et la collaboration à ce projet de recherche s'inscrit dans une continuité.

Un projet de convention a été élaboré (vois pièce jointe). Elle définit les modalités du partenariat, notamment les engagements des parties.

Il est à noter que ce travail de recherche s'établira sur 3 ans et que la Communauté de communes apportera un financement de 1 000 € par an à cette démarche.

La Commission Développement Économique et Tourisme réunie le 02 décembre a donné un avis favorable à ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de convention avec l'ADIE annexé à la présente délibération
- D'autoriser la Présidente à signer la convention financière et tout autre document s'y rapportant

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20251209-2025-148-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 09 décembre 2025

Secrétaire de séance,

Sandrine THOMAS

La Présidente,

Françoise DOUSTE

Affiché à Parentis-en-Born, le : 16/12/2025

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20251209-2025-148-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025